

Barème d'honoraires

Actualisé le 01/11/2025

TVA en vigueur : 20 %

Honoraires de négociation

(Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir)

Montant TTC à la charge du vendeur

(Pour les ventes dans le cadre d'une succession, les honoraires pourront être exceptionnellement à la charge de l'acquéreur)

ASSIETTE	HT	TTC
Jusqu'à 50 000 €	4166,67 €	5 000 ,00 €
De 50 001 à 100 000 €	7.50 %	9 %
De 100 001 à 150 000 €	6.67 %	8 %
De 150 001 € à 300 000 €	5.83 %	7 %
De 300 001 € à 450 000 €	5.00 %	6 %
Au-delà de 450 000 €	4.17 %	5 %

Honoraires de location

Montant TTC identique pour chacune des parties, bailleur et locataire, selon tarif réglementé en vigueur

MAISON	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux	TOTAL TTC
Zone tendue > 100m ²	10 € / m ²	3 € / m ²	13 € / m ²
Zone non tendue > 100 m ²	8 € / m ²	3 € / m ²	11 € / m ²
Plus de 100 m ²	6 € / m ²	3 € / m ²	9 € / m ²

APPARTEMENT	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux	TOTAL TTC
Zone tendue > 100m ²	10 € / m ²	3 € / m ²	11 € / m ²
Zone non tendue > 100 m ²	8 € / m ²	3 € / m ²	11 € / m ²
Plus de 100 m ²	6 € / m ²	3 € / m ²	9 € / m ²

Etant précisé que les honoraires propriétaires ne peuvent être inférieurs à ceux payés par le locataire, pour une prestation intégrale qui sont réglementés par la loi ALUR

Frais d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)	150 € TTC
Location stationnement (frais partagés de moitié entre chaque partie)	300 € TTC

Honoraires divers

RÉDACTION DE BAIL D'HABITATION

300 € TTC partagés par moitié entre le

ESTIMATION

propriétaire et le locataire

150 € TTC (offerte avec le mandat de vente et avec le mandat de location)